

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TRENTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

SIXIÈME SESSION

---

---

## Projet de loi n° 24

Loi modifiant la Charte des droits  
et libertés de la personne

---

Première lecture .....

Deuxième lecture .....

Troisième lecture .....

---

PRÉSENTÉ

Par M. MARC-ANDRÉ BÉDARD  
Ministre de la justice



---

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1 9 8 0

#### NOTES EXPLICATIVES

*Ce projet de loi a pour objet de modifier la Charte des droits et libertés de la personne afin de permettre l'adoption de programmes destinés à améliorer la situation de personnes désavantagées en tant que groupe.*

*Il prévoit que toute distinction, exclusion ou préférence établie par ces programmes est réputée non discriminatoire si elle n'est pas utilisée à des fins abusives.*

## Projet de loi n° 24

Loi modifiant la Charte des droits  
et libertés de la personne

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

**1.** La Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q. c. C-12) est modifiée par l'addition, après l'article 20, du suivant:

«**20.1** Malgré le présent chapitre, il est permis d'adopter des programmes destinés à améliorer la situation de personnes désavantagées en tant que groupe.

Toute distinction, exclusion ou préférence établie par ces programmes est réputée non discriminatoire si elle n'est pas utilisée à des fins abusives.»

**2.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.